

Évaluation des programmes destinés aux élèves suspendus ou renvoyés

Sommaire exécutif



Figure 1 Logo de l'Université Western

**Western University Centre for Educational Leadership,
Faculty of Education,
The University of Western Ontario**

Dr. Katina Pollock

Dr. Brenton Faubert

Cameron Hauseman

Paul Bakker

Octobre 2017

Sommaire exécutif

En juin 2015, le ministère de l'Éducation de l'Ontario et le *Centre for Educational Leadership* de l'Université Western ont conclu une entente contractuelle. Cette entente contractuelle concerne les « services éducationnels et de recherche » concernant l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs aux suspensions et aux renvois dans les écoles publiques de l'Ontario. L'entente incluait plusieurs livrables, y compris le présent rapport final, ainsi que des recommandations en matière de prévention, d'intervention et de programmes de suspension et de renvoi, relativement à ces services éducationnels et de recherche.

Pour évaluer les programmes relatifs aux suspensions et aux renvois et pour formuler des recommandations, ce rapport final comprend :

- un aperçu de la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois dans les écoles publiques de l'Ontario;
- une évaluation de la mise en œuvre du programme, notamment une évaluation de l'efficacité du programme;
- un sommaire des catalyseurs et des défis ayant trait à la mise en œuvre et la prestation du programme;
- un examen des subventions fournies aux conseils scolaires par le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles, en particulier l'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles;
- un sommaire des principales conclusions et recommandations.

Nous concluons que :

Tous les conseils scolaires offrent des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois, et la plupart des directrices et directeurs d'écoles prennent en compte les facteurs atténuants et les solutions de rechange de manière appropriée, mais la satisfaction des besoins des élèves ayant de graves troubles de comportement ou de santé mentale reste un défi. De manière générale, l'efficacité des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois et des différentes initiatives en matière de prévention, de suspension et de renvoi varie en fonction des élèves et de leur situation.

Au chapitre des ressources, les conseils de taille plus importante déclarent que le niveau de financement ou les autres ressources dont ils disposent sont plus ou moins adéquats pour soutenir la mise en œuvre des programmes, tandis que les conseils plus petits ont tendance à indiquer avoir besoin de plus de ressources. Les données sur les dépenses que les conseils scolaires communiquent au ministère ne reflètent pas toujours précisément la manière dont les fonds sont dépensés en soutien aux programmes relatifs aux suspensions et aux renvois, ce qui rend difficile de savoir avec certitude comment les fonds sont utilisés. Ces conclusions générales sont discutées plus en détail tout au long du rapport et sont résumées à la section 6.

Pour éclairer les recommandations présentées dans ce rapport final, nous avons appuyé notre analyse sur les données probantes recueillies grâce :

- à une revue de la littérature canadienne et américaine,
- à un inventaire pancanadien entre instances;
- à un questionnaire en ligne pour le personnel enseignant et paraprofessionnel (à savoir les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, les psychologues, les conseillères et conseillers en assiduité, et les assistantes et assistants d'éducation) qui travaille dans 68 conseils scolaires de la province;
- à une analyse de documents détaillée, comprenant un examen des politiques et programmes des conseils scolaires et du ministère;
- aux données sur le taux provincial de suspensions et renvois fournies par le ministère;
- au montant total du financement alloué aux conseils scolaires par le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles et les dépenses afférentes comme indiqué par les conseils scolaires;
- aux entrevues avec le personnel de direction, les cadres supérieurs, les directrices et directeurs, les directrices et directeurs adjoints, les parents, les élèves, le personnel enseignant et le personnel paraprofessionnel (à savoir les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, les psychologues, les conseillères et conseillers en assiduité, et les assistantes et assistants d'éducation).

Organisation du rapport

Ce rapport final est divisé en sept sections. Dans la première section, nous discutons du contexte des politiques et des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois actuellement en vigueur au sein du système d'éducation publique de l'Ontario de la maternelle à la 12^e année, et nous présentons une brève description de la méthodologie utilisée pour cette évaluation (une description complète de la méthodologie des évaluations se trouve à l'Annexe A). La deuxième section décrit la situation des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois au sein de l'éducation publique en Ontario. La troisième section est axée sur la mise en œuvre des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois; l'efficacité des programmes est discutée tout au long de la quatrième section. La cinquième section traite des catalyseurs et des défis associés à la prestation et à la mise en œuvre des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois en Ontario. Dans la sixième section, nous présentons un aperçu des catégories, subventions et dépenses concernant le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles. La septième et dernière section offre des conclusions concernant l'efficacité globale des programmes en vigueur relatifs aux suspensions et aux renvois en Ontario ainsi que des recommandations pour les améliorer.

Résumé des conclusions

En général, les programmes relatifs aux suspensions et aux renvois sont mis en œuvre dans tous les conseils scolaires, en accord avec les attentes du ministère indiquées aux notes politiques/programmes 141, 142 et 145. Les taux de suspension et de renvoi sont en déclin. Les conseils scolaires publics de langue anglaise ont tendance à avoir des taux de suspension et de renvoi plus élevés que les autres types de conseils scolaires (catholiques anglais, publics français et catholiques français). La taille du conseil scolaire constitue un autre facteur qui peut influencer

le taux de suspension et de renvoi. À quelques exceptions près (à savoir la plupart des conseils scolaires de langue française), les conseils scolaires dont les effectifs sont moins importants tendent à indiquer des taux de suspensions et de renvois qui dépassent la moyenne provinciale. Cela peut-être dû à certains défis particuliers liés à la prestation des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois dans les conseils scolaires où le nombre d'élèves inscrits est faible, tels que les coûts élevés de transport limitant les options pour la mise en œuvre et la prestation du programme. Les élèves qui sont suspendus ou renvoyés proviennent de milieux économiques et démographiques variés. Toutefois, il semble que certains groupes au sein de la population étudiante soient suspendus ou renvoyés de manière disproportionnelle par rapport à leurs pairs. En particulier, les élèves des écoles secondaires sont plus souvent suspendus ou renvoyés que les élèves des écoles élémentaires, les élèves qui s'identifient comme Noirs et/ou hommes, les élèves qui proviennent de foyers de faible statut socioéconomique, les élèves qui reçoivent des services d'éducation spécialisée, et/ou les élèves qui ont des troubles de santé mentale ont tendance à être plus souvent suspendus ou renvoyés.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, les conseils participent à différentes activités de prévention et considèrent souvent ou toujours d'autres solutions au lieu des suspensions. Toutefois, les suspensions et renvois ont quand même lieu — en général, les élèves sont suspendus ou renvoyés pour des comportements qui correspondent à ceux décrits aux articles 306 et 310 de la *Loi sur l'éducation* provinciale. Il y a une tendance nette dans tous les conseils scolaires à éviter les suspensions de plus de cinq jours, à deux grandes exceptions près. Cette pratique a pour effet de potentiellement limiter l'accès des élèves à des mesures de soutien qui pourraient les aider à gérer leurs troubles de santé mentale ou comportementaux. Les plans d'action de l'élève (PAE), c'est-à-dire les plans qui établissent les mesures de soutien scolaire et extrascolaire pour les élèves qui acceptent de participer au programme lorsqu'ils sont suspendus pour une durée supérieure à cinq jours, n'ont souvent pas l'impact escompté sur les programmes relatifs aux suspensions à long terme. Les conseils scolaires déclarent cependant essayer de fournir des services et structures de soutien conformes aux plans d'enseignement individualisés (PEI) des élèves qui participent aux programmes relatifs aux suspensions et aux renvois.

À quelques exceptions près, notre évaluation a déterminé que les conseils scolaires mettent en œuvre les politiques du ministère relatives aux suspensions et aux renvois tel que voulu. En ce qui concerne l'efficacité des solutions de rechange aux programmes relatifs aux suspensions offertes dans les écoles, le personnel éducatif estime qu'elles sont parfois ou souvent efficaces pour influencer positivement les résultats des élèves. Les éducatrices et éducateurs pensent aussi que les programmes offerts aux élèves suspendus et renvoyés ont parfois ou souvent des effets positifs sur les résultats des élèves. En général, les différentes options des programmes sont plus ou moins efficaces en fonction des besoins des élèves et de leurs propres circonstances.

Les participantes et participants ont relevé plusieurs catalyseurs ou défis ayant une incidence sur l'efficacité des programmes relatifs aux suspensions et aux renvois au sein de leur conseil scolaire. Ces défis et catalyseurs particuliers comprennent : (a) des notions contradictoires de la discipline progressive, (b) la réponse aux troubles sociaux, affectifs, de santé mentale et comportementaux des élèves, (c) le ratio élève-enseignant, (d) la communication

entre les partenaires, (e) la création et le maintien d'un climat positif à l'école, (f) le nombre d'élèves, et (g) la préparation des éducatrices et éducateurs à gérer les comportements qui peuvent mener à une suspension ou un renvoi. En général, les travailleuses et travailleurs dans le secteur de l'éducation considèrent la discipline progressive comme un concept et une politique qui peut parfois être difficile à traduire équitablement en pratique. Cela dit, promouvoir un climat positif et sécuritaire à l'école est souvent cité comme étant une mesure efficace pour prévenir les suspensions et les renvois des élèves. Les éducatrices et éducateurs et les élèves indiquent qu'un ratio élève-enseignant plus petit est préférable pour établir une relation de confiance et pour offrir des programmes liés à la prévention, aux suspensions et aux renvois. Sur le plan du personnel, les paraprofessionnels peuvent aussi aider efficacement les élèves à gérer leurs troubles affectifs, de santé mentale et comportementaux. La plupart des éducatrices et éducateurs qui ont participé estiment être préparés à gérer les comportements des élèves pouvant mener à des suspensions ou des renvois. Toutefois, ils ont indiqué vouloir renforcer leur capacité à soutenir les élèves ayant des troubles de santé mentale et à élaborer des approches de gestion de classe efficaces pour faire face aux comportements difficiles. Les pratiques porteuses que les participantes et participants à l'évaluation ont communiquées incluent : l'honnêteté et la transparence vis-à-vis des élèves, l'établissement de relations avec les élèves et l'utilisation d'approches fondées sur le travail d'équipe.

Notre équipe de recherche a examiné les fonds alloués aux 72 districts scolaires de la province pour la prestation de programmes relatifs aux suspensions et aux renvois et les dépenses associées que les conseils scolaires ont déclarées. Entre 2011-2012 et 2015-2016, le niveau de financement alloué par le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles est resté stable. À notre avis, cela reflète le fort engagement du ministère envers la sécurité et la tolérance dans les écoles. En 2015-2016, l'allocation provinciale pour le Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles s'élevait à 46 919 820 \$, dont 38 802 767 \$ (environ 83 %) auraient été utilisés pour soutenir directement les objectifs de la sécurité et la tolérance dans les écoles. La majeure partie du financement du Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles est allouée aux conseils scolaires par l'une des deux subventions du Supplément pour la sécurité et la tolérance, appelée l'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles. L'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles comprend un volet visant le soutien à la prévention et aux programmes et un volet visant le soutien au personnel professionnel. Les conseils scolaires ont déclaré dépenser moins pour le premier volet (seulement 55 % de l'allocation) par rapport au second (129 % de l'allocation). La deuxième allocation, appelée l'Allocation pour les écoles urbaines et prioritaires, a alloué 10 000 000 \$ à 34 écoles sélectionnées dans 12 conseils scolaires. Les données indiquent que les écoles bénéficiant de la subvention dépensaient 100 % du montant conformément aux objectifs soulignés dans le plan d'action annuel qu'elles ont soumis au ministère pour recevoir les fonds. Pour les deux allocations, l'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles et l'Allocation pour les écoles urbaines et prioritaires, les décisions des dirigeantes et dirigeants de district et d'école concernant l'allocation des ressources reflètent les circonstances propres de leur conseil, notamment la situation géographique, les besoins particuliers des élèves, l'engagement des conseils scolaires à fournir des services de soutien individualisé au sein de l'école et, bien sûr, les contraintes budgétaires. Quand les fonds ne sont pas dans une enveloppe (à savoir l'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles), il semble que

certaines conseils scolaires exercent leur discrétion pour attribuer les fonds à d'autres priorités locales qui pourraient indirectement soutenir la sécurité dans les écoles. Les données sont partagées sur la question de savoir si les conseils scolaires reçoivent de la part de la province les subventions adéquates pour les programmes relatifs aux suspensions et aux renvois. De manière générale, les ressources semblent plus ou moins adéquates en ce qui concerne la prestation des programmes de base relatifs aux suspensions et aux renvois (c'est-à-dire les programmes comprenant peu de prévention). Tous les conseils scolaires font un suivi et un rapport budgétaire dans le cadre du cycle régulier du budget et de la vérification. Un petit nombre de cadres supérieurs des conseils expliquent utiliser des mécanismes de suivi qui vont au-delà du suivi mensuel, trimestriel ou annuel, pour examiner l'efficacité de l'usage de l'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles et pour se servir des données afin d'orienter leurs décisions quant à l'utilisation des ressources. Il y a cependant des indications selon lesquelles les données sur les dépenses relatives à l'Allocation de la stratégie pour la sécurité et la tolérance dans les écoles communiquées au ministère ne reflètent pas forcément avec précision tous les aspects des programmes et des services offerts dans le cadre de la prestation des programmes et de la prévention des suspensions et des renvois dans les conseils scolaires.

Nous recommandons :

- Que le ministère continue de permettre la souplesse des politiques et programmes pour répondre aux besoins locaux des élèves.
- Que le taux de participation aux programmes des conseils scolaires fasse l'objet d'un suivi; que pour les écoles ayant un faible taux de participation, l'ensemble des partenaires explore les moyens d'augmenter la participation aux programmes relatifs aux suspensions et aux renvois.
- Que SISON soit utilisé pour recueillir et communiquer les données relatives à la race/l'ethnicité des élèves qui sont suspendus ou renvoyés. Sans de telles données, il n'est pas possible de dire avec certitude si le système d'éducation traite tous les élèves de manière équitable.
- Que la Direction de la santé et de la sécurité dans les écoles s'appuie sur le travail du ministère concernant la stratégie d'engagement des parents pour favoriser l'établissement d'une relation de confiance avec les parents, et travaille en collaboration avec les parents dans le cadre des programmes de prévention et/ou pour améliorer la réussite des mesures de soutien scolaire ou extrascolaire lors des suspensions ou des renvois.
- Que des ressources et des mesures de soutien supplémentaires (particulièrement pour le personnel paraprofessionnel) soient accordées aux écoles pour répondre aux troubles de santé mentale et de bien-être sans que les élèves n'aient à commettre une infraction en vertu de la *Loi sur la sécurité dans les écoles*.
- Que le ministère continue de promouvoir le travail collectif dans quatre domaines clés (santé mentale, sécurité et tolérance dans les écoles, santé dans les écoles, équité et inclusion en éducation) afin de répondre aux besoins de santé mentale et de bien-être des élèves et de diminuer les suspensions et les renvois des élèves.
- Que des possibilités de développement professionnel supplémentaires sur les questions de détection précoce, d'intervention préliminaire, de gestion de classe d'élèves ayant des

troubles de santé mentale ou de bien-être soient offertes aux éducatrices et éducateurs. Les éducatrices et éducateurs peuvent apprendre comment désamorcer des cas et des situations qui pourraient mener à des suspensions ou des renvois jusqu'à ce que d'autres spécialistes puissent intervenir ou fournir une intervention ou un soutien plus complets.

- Que le ministère rappelle aux écoles de ne pas éviter les suspensions de six jours ou plus (c'est-à-dire les suspensions de longue durée) si l'infraction le justifie. Il est prouvé que les programmes scolaires et extrascolaires sont bénéfiques pour les élèves et le fait d'éviter les suspensions de longue durée prive les élèves de ces mesures de soutien.
- Que le ministère et les conseils scolaires considèrent un engagement continu avec les écoles et les partenaires communautaires (p. ex. : lors des réunions du personnel scolaire et des conseils de l'école, etc.) pour discuter librement des interprétations de la discipline progressive et de quelle manière cette approche est reprise dans le contexte local. Lors de ces réunions, les avantages de la discipline progressive, ainsi qu'une approche collaborative qui fait participer, dans la mesure du possible, le personnel intéressé et les familles dans le processus de décision, devraient être mis en avant. Les efforts devraient se concentrer en particulier sur une plus grande participation des élèves, des parents, du personnel des écoles et des conseils, ainsi que des organismes communautaires dans la planification et les réunions de retour afin de garantir un processus collaboratif.
- Que le développement professionnel continu pour les dirigeantes et dirigeants de districts et d'écoles soit axé sur les politiques et protocoles pour la sécurité dans les écoles, principalement à cause du roulement et de la succession rapide des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints d'école.
- Que les pratiques exemplaires établies dans ce rapport en matière de gestion efficace des comportements soient mises à profit en informant les administratrices et administrateurs, professionnels et paraprofessionnels qui travaillent directement avec les élèves suspendus ou renvoyés.
- Que la note politique/programme 159 du ministère « La collaboration professionnelle » soit utilisée comme moyen d'augmenter l'emploi des approches fondées sur le travail en équipe.
- Que, dans la mesure du possible, des plans d'action de l'élève soient élaborés pour les élèves à risque, en précisant les mesures de soutien scolaire et extrascolaire nécessaires et celles qui sont actuellement fournies à l'école. Ces plans d'action de l'élève peuvent prévenir les suspensions/envois. Dans le cas où un élève à risque commet une infraction qui entraîne une suspension de six jours ou plus, les bases pour un plan d'action de l'élève sont déjà en place, ce qui facilite le développement d'un plan et l'organisation de la réunion de planification.
- Que l'allocation de fonds supplémentaires pour les conseils en milieu rural de petite taille qui ne disposent pas d'organismes communautaires ou qui font face à une diminution des effectifs soit envisagée. Par exemple, le ministère pourrait augmenter ses contributions dans le contexte d'une des allocations de la Subvention pour raisons d'ordre géographique.
- Que tous les conseils scolaires participent à un dialogue, afin de discuter des changements concernant les Subventions pour les besoins des élèves, si possible pendant la réunion annuelle avec les conseils scolaires à propos des besoins en personnel ou

d'autres soutiens nécessaires pour que toutes les écoles s'acquittent de leur obligation de discipline progressive. Le ministère devrait prêter particulièrement attention aux thèmes de la prévention (p. ex. : le type de personnel pouvant travailler avec les élèves et les familles pour gérer les troubles de santé mentale ou comportementaux complexes) et de formation continue (p. ex. : y a-t-il du personnel disponible sur place pour superviser le travail scolaire d'un élève qui est suspendu pour une durée de moins de six jours pour une infraction non violente, au lieu de renvoyer cet élève à la maison avec des devoirs?).

- Que la Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation envisage de conduire des analyses dans le futur pour fournir davantage d'information sur la question de l'efficacité des programmes et que nous continuions de le recommander.